

CALENDRIER ET HORAIRES DES EXAMENS MILITAIRES DE LANGUES EN 2021.

1. CALENDRIER DES EXAMENS PARLÉS.

1.1. Cas général

Les épreuves des examens parlés ont lieu du mardi 12 avril au vendredi 28 mai 2021. Les ESCC sont autorisées à organiser ces épreuves jusqu'à une date convenue avec la DRHAT.

1.2. Examens relevant du jury central (Strasbourg, en général ou Paris pour les examens militaires de langue parlée du profil linguistique standardisé 22- - de certaines langues rares).

PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 22- - D'ARABE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 22- - CROATE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 22- - DE RUSSE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 22- - DE SERBE.	Du lundi 19 au vendredi 23 avril 2021.
PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 44- - DE RUSSE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 44- - D'ARABE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 44- - DE SERBE.	Du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021.
PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 33- - DE RUSSE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 33- - D'ARABE. PROFIL LINGUISTIQUE STANDARDISÉ 33- - DE SERBE.	Du lundi 03 au vendredi 07 mai 2021.
ÉPREUVE EXPRESSION ORALE DU PLS -4-- D'ANGLAIS.	Du lundi 10 au mercredi 12 mai 2021 et du lundi 17 au jeudi 20 mai 2021.
AUTRES NIVEAUX DE PLS OU AUTRES LANGUES.	Du mardi 12 avril au vendredi 28 mai 2021.

2. CALENDRIER DES EXAMENS ÉCRITS.

2.1. Dates.

Les épreuves de la session nationale de l'armée de terre se déroulent aux dates suivantes sans session de rattrapage :

- PLS 4-44 d'anglais : mardi 23 mars 2021 ;
- tous niveaux de PLS dans les autres langues (catégorie B) : jeudi 25 mars 2021.

2.2. Horaires.

2.2.1. Examen en langue anglaise.

PLS 4-44 :

- compréhension écrite : de 8 h 00 à 9 h 45 ;
- expression écrite : de 10 h 00 à 12 h 00 ; - compréhension orale : de 14 h 00 à 15 h 30.

2.2.2. Examens dans les autres langues.

PLS - -22 et PLS - -33 :

- version : de 8 h 30 à 10 h 00 ; - thème : de 10 h 30 à 12 h 00.

PLS - -44 :

- version : de 8 h 00 à 10 h 00 ;
- thème : de 10 h 30 à 12 h 00 ;
- résumé : de 14 h 00 à 16 h 00.

Les horaires de référence sont ceux de la métropole, quel que soit le lieu du centre d'examen.